

RESOLUTION SUR LA SOMALIE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa soixantième session ordinaire du 6 au 11 juin 1994 à Tunis, Tunisie,

Ayant examiné le Rapport du Secrétaire Général sur la situation en Somalie, contenu dans le Document CM/1830 (LX),

Rappelant l'Accord conclu à la Conférence de Réconciliation Nationale en Somalie tenue du 15 au 27 mars 1993 à Addis Abéba, Ethiopie,

Préoccupé par les conséquences aux plans social, économique, écologique et de la sécurité que pourrait avoir l'afflux massif de chercheurs d'asile dans les pays voisins en provenance de la Somalie,

Se félicitant des efforts louables déployés par S.E. le Président Mubarak de la République Arabe d'Egypte, par S.E. le Président Daniel Arap Moi de la République du Kenya et par S.E. le Président Meles Zenawi du Gouvernement de Transition d'Ethiopie, conformément au mandat qui lui a été donné par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, d'aider les somaliens à restaurer la paix et à réaliser la réconciliation nationale dans leur pays,

Considérant les efforts louables déployés par la Communauté internationale pour apporter l'assistance humanitaire à la Somalie et sa disposition à aider à la reconstruction et au redressement du pays,

Réaffirmant l'impérieuse nécessité de créer un climat de sécurité qui favorise les activités humanitaires et le processus de paix en Somalie,

Rappelant la Déclaration signée le 24 mars 1994 à Nairobi par les dirigeants des partis politiques somaliens, sous les auspices de l'ONUSOM,

Considérant que cette Déclaration constitue un progrès important dans la reprise du dialogue entre les différentes parties, comme l'a souligné l'Organe Central lors de sa deuxième session ministérielle ordinaire,

reconnaissant le rôle majeur de l'Afrique dans le règlement du conflit somalien,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Secrétaire Général;
2. **FELICITE** S.E. le Président Mubarak de la République Arabe d'Egypte, S.E. le Président Meles Zenawi du Gouvernement de Transition d'Ethiopie, S.E. le Président Daniel Arap Moï de la République du Kenya et le Secrétaire Général de l'OUA, Salim Ahmed Salim, ainsi que les pays africains fournissant des troupes à l'ONUSOM, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés dans la recherche d'une solution politique négociée au problème somalien ;
3. **SE FELICITE** de l'adoption de la Résolution 897(1994) par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, le 4 Février 1994, aux termes de laquelle le Conseil a approuvé la recommandation du Secrétaire Général des Nations Unies concernant le maintien de l'ONUSOM II dans le cadre d'un mandat révisé ;
4. **REITERE** l'appel lancé par l'Organe Central, réuni au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement le 7 décembre 1993 au Caire, aux Nations Unies, en particulier à l'ONUSOM, pour qu'elles oeuvrent, en étroite coordination et en partenariat avec l'Organe Central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et en particulier avec le Président Meles Zenawi, en vue de faciliter la réconciliation politique en Somalie et la mise en oeuvre de tous les accords sur la Somalie ;
5. **REITERE EN OUTRE** que la restauration de la paix en Somalie demeure avant tout la responsabilité des Somaliens et que la communauté internationale ne peut que les aider à la réalisation de cet objectif ;

6. **PREND NOTE** de la Déclaration des dirigeants des partis politiques somaliens signée le 24 mars 1994 à Nairobi par les différentes parties somaliennes et, à cet égard, les **FELICITE** pour leurs efforts et les **INVITE** à poursuivre le dialogue entamé et à oeuvrer inlassablement en vue de la convocation d'une Conférence de réconciliation nationale ;
7. **REAFFIRME** la position que l'Organe Central du Mécanisme de l'OUA pour la Prévention, la Gestion et le Règlement des conflits, réuni au niveau ministériel, a adoptée dans le communiqué qu'il a publié le 24 mars 1994, exhortant les différentes organisations politiques somaliennes à poursuivre l'action commune qu'elles ont définie dans leur Déclaration.
8. **FELICITE** en particulier l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie ainsi que son Comité Permanent pour l'excellent travail qu'il a accompli dans les domaines du redressement et de la reconstruction.
9. **INVITE** la communauté internationale à continuer d'apporter l'assistance requise au peuple somalien dans les domaines du redressement de la réhabilitation et de l'aide humanitaire.
10. **DEMANDE** à l'Organe Central et au Secrétaire Général de l'OUA de continuer à suivre de près la situation en Somalie, et d'en faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres.